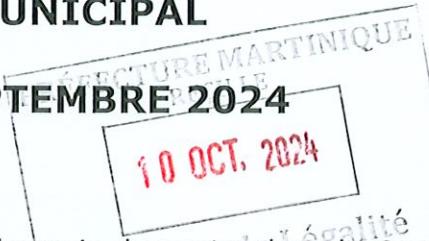




EXTRAIT N°70/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024



Date de la convocation :
Le 23 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 4
Excusés 4

En cours de Séance :
Présents 24
Procurations 3
Absents 2
Excusés 4

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. NAPOLY Raymond, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. THELESTE Johan, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, M. CIDOLIT Bertrand, M. MARLET Camille, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à M. ADELE Claude), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme FRANCOIS Francine.

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1) M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), José SOUNDOUROM, M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), M. Stephan GLANIOS, Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ORGANISATION DU FESTIVAL MILMURS A SAINT-JOSEPH

Le Maire expose :

L'association MILMURS, maison de production dédiée à la promotion de l'art mural et de la culture en Martinique, propose une nouvelle version, itinérante, de son festival. Initialement proposé à Fort-de-France en 2019, 2020 et 2022, il revient en 2025 avec une proposition sur 3 villes au Nord, au Sud et au Centre de la Martinique.

La ville de Saint-Joseph pourrait accueillir ce festival itinérant d'art mural consacré à la célébration et à la valorisation des cultures des peuples premiers de la Caraïbe et du monde entier, en avril 2025.

Chaque ville participante pourrait bénéficier de :

- La réalisation de quatre fresques murales par des artistes locaux et internationaux
- Une animation artistique fédératrice pendant dix jours
- Un événement festif pour célébrer le patrimoine et les cultures locales mobilisant les acteurs locaux
- La mise en place d'une deux sessions d'ateliers spécialisés pour les écoles et/ou les publics empêchés
- Une communication dédiée pendant toute l'édition du festival
- Un accompagnement artistique sur-mesure valorisant le patrimoine et les acteurs culturels de la ville (associations musicales, clubs d'arts plastiques, centres de formation, etc.)

Il s'agit d'une offre globale s'élevant à 78 000,00€ par ville, entièrement financée par des subventions publiques et des dons privés.

Le rôle de la Ville consistera à accueillir le festival et à coorganiser certains aspects pratiques (préparation des murs, organisation des événements culturels, mise à disposition d'espaces par les services municipaux). Toutefois, si elle le souhaite, la ville peut apporter un soutien financier, par exemple pour payer les cachets d'artistes se produisant sur son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** la ville de Saint-Joseph à participer au festival Milmurs qui se déroulera au cours du deuxième trimestre 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 30 septembre 2024

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

